



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 81 DU 27 AOUT 2015

* * *

* *

S O M M A I R E

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté du 26 août 2015 portant délégation de signature pour les décisions autres que celles relevant de l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire - DDTM

Arrêté du 27 août 2015 portant délégation de signature au Colonel Bruno BRESSON, Commandant la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados – conventions de services d'ordre indemnisés et d'escortes -

Arrêté du 27 août 2015 portant délégation de signature au Colonel Bruno BRESSON, Commandant la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados – Décisions d'immobilisation et de mise en fourrière de véhicules -



PRÉFET DU CALVADOS

Direction départementale des
Territoires et de la Mer
du Calvados

ARRÊTÉ DU 26 AOUT 2015 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES DÉCISIONS AUTRES QUE CELLES RELEVANT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE (DDTM - AG 2015-08)

**LE PREFET DE LA REGION DE BASSE NORMANDIE,
LE PREFET DU CALVADOS,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite**

VU le règlement (CE) n°1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code Forestier,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports,

VU le décret n°97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du ministre chargé de l'agriculture,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassins,

VU le décret n° 2006-710 du 19 juin 2006 relatif à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu prévue par le règlement (CE) n° 1782/2003,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret de M. le Président de la République du 12 juin 2014 nommant M. Jean CHARBONNIAUD, Préfet de Région de Basse-Normandie, Préfet du Calvados,

VU l'arrêté du 12 février 2001 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion en matière de personnel,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 7 janvier 2014 portant nomination de Monsieur Christian DUPLESSIS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados à compter du 15 janvier 2014,

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2010 modifié portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2015 portant délégation de signature à Monsieur Christian DUPLESSIS, Ingénieur divisionnaire des T.P.E., directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados,

VU la convention entre la DREAL de Basse-Normandie et la DDTM du Calvados en date du 23 juin 2010,

SUR PROPOSITION du Directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados

ARRÊTE

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DUPLESSIS, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral précité, sera exercée par M. Yves SIMON, Ingénieur en chef des TPE, directeur adjoint et M. Guillaume BARRON, Administrateur en chef des Affaires Maritimes, directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral

Chapitre I

Délégation de signature pour les décisions autres que celles relevant de
la compétence d'ordonnateur secondaire

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DUPLESSIS, de Messieurs SIMON et BARRON, la délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :

- M. Hervé VANOVERSCHELDE, Attaché principal d'administration, Secrétaire Général, pour ce qui concerne les décisions référencées :

1 – Administration Générale

- M. Jean-Luc VINAULT, Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, chef du Service Agricole (SA), pour ce qui concerne les décisions référencées :

2 – Agricole

1 – Administration Générale : paragraphes 1e1 et 1e2

- M. Mickaël MAGNIER, Ingénieur divisionnaire des TPE, chef du Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET) pour ce qui concerne les décisions référencées :

3 – Circulation routière et expertise territoriale

1 – Administration Générale : paragraphes 1e1 et 1e2 et section G

- M. Stéphane LE VILLAIN, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, chef du Service Eau Biodiversité (SEB), pour ce qui concerne les décisions référencées :

4 – Eau et biodiversité

1 – Administration Générale : paragraphes 1e1 et 1e2

- Mme Héloïse DEFFOBIS, Ingénieure des Ponts, des Eaux et des Forêts, chef du Service Habitat et Construction (SHC), pour ce qui concerne les décisions référencées :

5 – Habitat Construction

1 – Administration Générale : paragraphes 1e1 et 1e2

- Mme Anne-Claire SALAMAND, Attachée principale d'administration, chef du Service Urbanisme, Déplacements, Risques (SUDR), pour ce qui concerne les décisions référencées :

6 – Urbanisme, Déplacements, Risques

1 – Administration Générale : paragraphes 1e1 et 1e2

- M. Damien LEVALLOIS, Administrateur des Affaires Maritimes, chef du Service Maritime et Littoral (SML) par intérim, pour ce qui concerne les décisions référencées :

7 – Maritime et Littoral

1 – Administration Générale : paragraphes 1e1 et 1e2

Les fonctionnaires désignés dans le présent article reçoivent, en outre, délégation de signature pour l'exercice des attributions susceptibles de leur être confiées en cas d'intérim à assurer.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DUPLESSIS, de Messieurs SIMON et BARRON, la délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :

1 - Administration générale

- Mme Chloé GHNASSIA, Attachée d'administration, secrétaire générale adjointe, pour toutes les décisions et tous les actes référencés :

dans les sections A / B / C et D de l'annexe 1

- Mme Sophie HERVIEU, Attachée d'administration, responsable du pôle administration générale,

- Mme Maryse COSTIL, Secrétaire administrative de classe supérieur, responsable de l'unité logistique immobilier,

pour les décisions et les actes référencés :

1b1 et 1b2

- Mme Catherine ROULANT, Attachée d'administration, responsable de l'unité « Assistance à la gestion de crise », pour les décisions et les actes référencés :

dans les sections F / H et I de l'annexe 1

- M. Laurent LEFEVRE, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, chargé de mission auprès du directeur,

- M. Thierry BRUEY, Attaché principal d'administration, responsable du pôle d'information d'aide à la décision,

- Mme Agnès HURSAULT, Inspectrice de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef du SA, responsable du pôle « Développement Rural »,

- Mme Sylvie LE VILLAIN, Ingénieure divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, responsable du pôle des aides directes de la Politique Agricole Commune au SA

- Mme Bérengère LORANS, Administrateur des Affaires Maritimes, chef du pôle « Réglementation - gens de mer » au SML

- M. Damien LEVALLOIS, Administrateur des Affaires Maritimes, adjoint au chef du SML

- M. Joël BUCHERY, Ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint à la chef du SHC

- M. Franck VERGNE, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, adjoint au chef de service SEB et responsable de l'unité eau

- Mme Karine LEROUVILLOIS, attachée principale d'administration, adjointe à la responsable du SUDR

- M. Pierre MORIN, Ingénieur divisionnaire des TPE, responsable de l'unité territoriale Caen Nord

pour les décisions et les actes référencés :

1e1 et 1e2

2 - Agricole

- Mme Agnès HURSAULT, Inspectrice de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef du SA, responsable du pôle « Développement Rural » pour toutes les décisions et tous les actes référencés :

dans l'annexe 2 - Agricole

- Mme Sylvie LE VILLAIN, ingénieure divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, responsable du pôle des aides directes de la Politique Agricole Commune pour les décisions et actes référencés :

dans les sections I et O de l'annexe 2

3 – Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise des Territoires

- M. Thierry BRUEY, Attaché principal d'administration, responsable du pôle d'information d'aide à la décision pour les actes référencés :

dans l'annexe 3 – Circulation routière et expertise territoriale
dans l'annexe 1 : section G

- M. Jean-Marc BRUNY, Technicien supérieur en chef, responsable de l'unité « Sécurité Routière » et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Colette GUERIN, Technicien supérieur principal au sein de l'unité « Sécurité Routière » pour les décisions et les actes référencés :

3a1 et 3f1

- M. Thierry BUREAU, Adjoint administratif principal au sein de l'unité « Sécurité Routière » pour les actes référencés :

3f1

- M. Philippe Crestey, Délégué au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière, responsable de l'unité « Education Routière » pour les actes référencés :

3c1 à 3c3

- Mme Maud CHARDON, Inspecteur du Permis de Conduire et à la Sécurité Routière, adjoint au responsable de l'unité « Education Routière » pour les actes référencés :

3c1 à 3c3

4 – Eau et biodiversité

- M. Franck VERGNE, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, adjoint au chef de service SEB et responsable de l'unité eau, pour les décisions et les actes référencés :

dans l'annexe 4 - Eau et biodiversité

- Mme Sophie LE CAM, Ingénieure de l'Agriculture et de l'Environnement, responsable de l'unité gestion territoriale, pour les décisions et les actes référencés :

dans les sections C / E / F / K / L / M et N de l'annexe 4

- M. Christophe GERVIS, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, responsable de l'unité nature, pour les décisions et les actes référencés :

dans les sections D / E / F / G / H / I / J / K / L / M et N de l'annexe 4

5 – Habitat Construction

– M. Joël BUCHERY, Ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint à la chef du SHC, pour toutes les décisions et tous les actes référencés :

dans l'annexe 5 – Habitat Construction

– M. Jocelyn DUBUC, Attaché d'administration, responsable de l'unité « Logement Social », pour les décisions et les actes référencés :

5a1 et 5a3 à 5a16
5b2 à 5b9,
5c1 à 5c4,
5d1, de 5d4 à 5d10 et 5d12
5e1, 5e2, 5e5 et 5j1

– Mme Hélène CHAUVEAU, Ingénieure des TPE, responsable de l'unité « Amélioration Habitat Privé », pour les décisions et les actes référencés :

5b1, 5b8, 5b9,
5c1, 5e1, 5e2 et 5j1

– M. Dominique GLADEL, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de l'unité « Accessibilité Sécurité », pour les actes référencés :

5h1 et 5i1

6 – Urbanisme Déplacements Risques

– Mme Karine LEROUVILLOIS, attachée principale d'administration, adjointe à la responsable du SUDR, pour toutes les décisions et tous les actes référencés :

dans l'annexe 6 - Urbanisme, Déplacements, Risques

– M. Pascal NGUETSA-KEMBOU, Technicien supérieur en chef, chargé de mission publicité et enquête publique au SUDR, pour les actes référencés :

6n1 et 6n2

a) Au sein de l'unité « Application du Droit des Sols » du SUDR:

- Mme Anne-Laure DE ROSA, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité « Application du droit des sols »,
- Mme Sylvie MELLION, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du pôle « Animation »,
- M. André PEZIVIN, Technicien supérieur en chef, adjoint à la responsable d'unité, pour les décisions et les actes référencés :
6a1, 6a2 et 6a3
de 6c1 à 6c16
6d2 et 6n1
- Mme Jacqueline HOUQUET PACARY, Secrétaire administratif, « Encadrant Instructeurs »,
- Mme Michelle MACHUE, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, « Encadrant Instructeurs »,
- M. Jean-Louis DESLANDES, Technicien supérieur principal, « Encadrant Instructeurs »,
- M. Pierre NEGRE, Secrétaire administratif de classe supérieure, « Encadrant Instructeurs »,
pour les décisions et les actes référencés :
6a1, 6a2 et 6a3,
de 6c1 à 6c16
- M. Christophe LE GALLO, Secrétaire administratif,
- Mme Françoise HERVIEU, Secrétaire administratif,
- M. Franck BESANGER, Technicien supérieur en chef,
- Mme Christine SAVARIE, Technicien supérieur principal,
- M. Gérard BOILLOUX, Adjoint administratif principal,

- Mme Annie MADELEINE, Adjoint administratif principal,
- Mme Nicole CARDINE, Adjoint administratif principal,
- Mme Brigitte GIRET, Adjoint administratif principal,
- Mme Armelle GUEZET, Adjoint administratif principal,
- Mme Véronique GUERIN, Adjoint administratif,
- Mme Nathalie JONVILLE, Adjoint administratif,
- Mme Magali PIRAULT, Adjoint administratif,
- Mme Laurence SAINTILAN, Adjoint administratif,
- Mme Françoise TECHER, Adjoint administratif,
- Mme Delphine CREUSIER, Adjoint administratif

pour les décisions et les actes référencés :

6c8, 6c9
de 6c10 à 6c15

b) Au sein de l'unité « Prévention des Risques » :

- M. Michel HAGNERE, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité « Prévention des Risques » au SUDR, pour les actes référencés :

6n1 et 6n2

- Mme Pierrette MONTERISI, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au responsable de l'unité « Prévention des Risques » au SUDR, pour les actes référencés :

6n1 et 6n2

7 – Service Maritime et Littoral

- Mme Bérengère LORANS, Administrateur des Affaires Maritimes, chef du pôle « Réglementation - gens de mer » pour les décisions référencées :

dans l'annexe 7 - Maritime et Littoral

- M. Philippe LE ROLLAND, Inspecteur des Affaires Maritimes, chef du pôle « gestion du littoral »

dans les sections A / B / C / D / E de l'annexe 7
7f2 à 7f3
7h1 / 7h6 / 7h7

- M. Laurent PIEDVACHE, Technicien supérieur en chef, responsable de l'unité « Cultures marines et pêche à pied », pour les décisions et les actes référencés :

7g1 à 7g7 et 7h2 à 7h5

- Mme Nelly LUSVEN, Technicien supérieur en chef, responsable de l'unité « Gestion du littoral et qualité des eaux marines », pour les décisions et les actes référencés :

dans les sections A / B / C / D de l'annexe 7

- M. Gilles BAYLE Capitaine de Port, responsable de la « Capitainerie du Port de Caen Ouistreham » et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Yves CHABOT-MORISSEAU, Capitaine de Port, adjoint au responsable de la « Capitainerie du Port de Caen Ouistreham », pour les décisions et les actes référencés :

dans la section I de l'annexe 7

- Mme Céline DUVAL, Technicien Supérieur Principal, responsable de l'unité « Affaires Nautiques et Contrôle », pour les décisions et les actes référencés :

7h1 et 7 h7, 7m3 et 7m4
et dans les sections I / J / K / L / N et O de l'annexe 7

- M. Frédéric OBJOIS, Technicien supérieur en chef, responsable de l'unité « Gens de Mer et Armement » et Mme Christine DENIS, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de l'unité « Gens de Mer et Armement », pour les décisions et les actes référencés :

7g1 à 7g7 et 7h2 à 7h5

8 – Affaires juridiques et contentieux

- M. Jean-Luc POISNEL, Attaché principal d'administration, chef de la mission juridique, pour ce qui concerne les décisions référencées dans l'annexe 8.

- M. Richard FARABI, Secrétaire administratif, adjoint au chef de la mission juridique, pour ce qui concerne les décisions référencées dans l'annexe 8

Chapitre II

Délégation de signature afférente à la représentation du pouvoir adjudicateur
à l'effet de passer et de signer dans le cadre de ses attributions et compétences
les marchés publics et accords-cadres de l'Etat

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DUPLESSIS, de Messieurs SIMON et BARRON, la délégation de signature est donnée pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures ou services, dans le cadre de ses attributions et compétences respectives à :

- M. Hervé VANOVERSCHELDE, Attaché principal d'administration, Secrétaire Général,
- Mme Chloé GHNASSIA, Attachée d'administration, secrétaire générale adjointe,

pour tous actes ou décisions, à l'exception des propositions de liquidation des dépenses.

- Mme Héloïse DEFFOBIS, Ingénieure des Ponts, des Eaux et de la Forêt, chef du Service Habitat et Construction (SHC)
- M. Joël BUCHERY, Ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint à la chef du SHC.

pour tous actes ou décisions, à l'exception des propositions de liquidation des dépenses pour toutes les opérations (ou prestations) relevant de leur service.

Article 5 – La délégation de signature est donnée pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures ou services, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :


| Domaine | Nom - Prénom |
|-------------------------|--|
| DDTM | VANOVERSCHELDE Hervé GHNASSIA Chloé |
| Constructions Publiques | DEFFOBIS Héloïse BUCHERY Joël |

Article 6 – Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 7 – La Secrétaire Générale de la Préfecture du Calvados et le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture

Fait à Caen, le 26 août 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des
territoires et de la mer



Christian DUPLESSIS



CABINET

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU COLONEL BRUNO BRESSON,
COMMANDANT LA REGION DE GENDARMERIE DE BASSE-NORMANDIE,
COMMANDANT LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DU CALVADOS**

Le Préfet de la Région Basse-Normandie
Préfet du Calvados
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 95-73 du 21 juin 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité modifiée,

VU la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure modifiée,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 97.199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie,

VU le code de la route, notamment son article R.433-5,

VU le code de la défense, notamment son article R. 1333-17,

VU le code des marchés publics,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 12 juin 2014 nommant Monsieur Jean CHARBONNIAUD, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados,

VU l'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie,

VU l'arrêté du 28 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 24 décembre 2014 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1^{er} du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

VU l'ordre de mutation du 11 mars 2015 nommant le colonel Bruno BRESSON commandant la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, à compter du 1^{er} août 2015,

VU l'ordre de mutation du 2 septembre 2014 nommant le colonel Bruno **JACOB** commandant en second la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, à compter du 1^{er} septembre 2014,

VU la circulaire du 30 mai 1997 du ministère de l'Intérieur relative à la réforme des modalités d'exécution des prestations de services d'ordre et de relations publiques,

VU la circulaire du 11 janvier 2011 relative à la facturation des prestations fournies par les forces de police et de gendarmerie aux organisateurs de courses cyclistes,

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la Préfecture du Calvados,

ARRETE

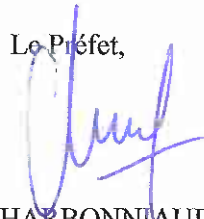
Article 1 : Délégation de signature est donnée au colonel Bruno **BRESSON**, commandant la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, à l'effet de signer toutes les conventions établies en zone Gendarmerie du département concernant le remboursement de dépenses relatives à la mise à disposition d'agents supportée par les forces de gendarmerie si le service d'ordre s'étend sur sa seule zone de compétence.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Bruno **BRESSON**, délégation est donnée au colonel Bruno **JACOB** commandant en second la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale du Calvados.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la Préfecture du Calvados, et le Colonel, commandant la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à CAEN, le **27 AOUT 2010**

Le Préfet,



Jean CHARBONNIAUD



CABINET

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU COLONEL BRUNO BRESSON,
COMMANDANT LA REGION DE GENDARMERIE DE BASSE-NORMANDIE,
COMMANDANT LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DU CALVADOS**

Le Préfet de la Région Basse-Normandie
Préfet du Calvados
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route,

VU la loi n° 95-73 du 21 juin 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité modifiée,

VU la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure modifiée,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le code de la défense,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 12 juin 2014 nommant Monsieur Jean CHARBONNIAUD, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados,

VU l'ordre de mutation du 11 mars 2015 nommant le colonel Bruno **BRESSON** commandant la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, à compter du 1^{er} août 2015,

VU l'ordre de mutation du 2 septembre 2014 nommant le colonel Bruno **JACOB** commandant en second la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant en second le groupement de gendarmerie du Calvados, à compter du 1^{er} septembre 2014,

VU l'ordre de mutation du 19 mars 2013 nommant le capitaine Emmanuel **WEBER** commandant l'escadron départemental de sécurité routière du Calvados, à compter du 1^{er} août 2013,

VU l'ordre de mutation du 13 mars 2015 nommant le capitaine Loïc **LOUPRET** commandant en second l'escadron départemental de sécurité routière du Calvados, à compter du 1^{er} août 2015,

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la Préfecture du Calvados,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée au colonel Bruno BRESSON, commandant la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, à l'effet de signer les décisions d'immobilisation et de mise en fourrière de véhicules prises en application de l'article L325-1-2 du Code de la route.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Bruno BRESSON, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée dans l'ordre suivant par :

- Le colonel Bruno JACOB, commandant en second la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale du Calvados ;
- Le chef d'escadron Emmanuel WEBER, commandant l'escadron départemental de sécurité routière du Calvados ;
- Le capitaine Loïc LOUPRET, commandant en second l'escadron départemental de sécurité routière du Calvados.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la Préfecture du Calvados, et le Colonel, commandant la région de gendarmerie de Basse-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à CAEN, le 27 AOUT 2010

Le Préfet,

Jean CHARBONNIAUD